



## Litige avec ups - achat internet ebay

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

J'ai acheté via Ebay et Paypal un synthétiseur il y a un mois.

Le vendeur a expédié le clavier via UPS en souscrivant une assurance et m'a fait payé environ 2000\$ incluant 300\$ de frais de livraison.

UPS m'a contacté pour me livrer l'objet et je me suis proposé de l'enlever à leur dépôt. Lors de cet enlèvement, je n'ai signé qu'un registre pour récupérer l'objet.

Le jour même, je m'aperçois que le clavier est endommagé (certaines touches du clavier restent enfoncées et présentent des dysfonctionnements). Je fais part du problème à UPS qui me propose de récupérer le clavier le lendemain pour l'expertiser. J'ai également signalé le problème au vendeur sur Ebay.

UPS m'indique par la suite ne pas vouloir prendre en charge les frais de réparation car ils estiment que le clavier n'a pas été correctement emballé lors de l'expédition, et ils me conseillent de prendre contact directement avec le vendeur, en me précisant que je n'ai aucun lien contractuel avec eux.

J'ai donc tenté de recontacter le vendeur en lui demandant de m'informer des suites de ce litige mais n'ai reçu aucune réponse de sa part.

Par ailleurs, j'ai reçu une facture d'UPS me demandant de leur régler les frais d'importation du clavier, justificatif à l'appui détaillant les frais de douane, la TVA et frais d'avance de fonds pour un montant de 300\$.

Je ne suis pas enclin à payer cette facture étant donné que le clavier n'est ni réparé, ni en ma possession, et qu'UPS se dédouane de toute responsabilité vis à vis du litige.

Quels sont les recours dont je dispose envers l'entreprise privée UPS et suis-je légalement obligé de régler cette facture alors que je ne leur ai demandé aucune avance des frais liés à l'importation ? Dois-je craindre une requête du services des douanes alors que ces frais ont semblent-ils été réglés directement par UPS ?

Pensez-vous que je puisse négocier le règlement de cette facture contre la prise en charge des frais de réparation du clavier qui d'ailleurs me semblent totalement justifiés ?

Dans l'attente de vos réponses et conseils,

Bien cordialement.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Par ailleurs, j'ai reçu une facture d'UPS me demandant de leur régler les frais d'importation du clavier, justificatif à l'appui détaillant les frais de douane, la TVA et frais d'avance de fonds pour un montant de 300\$.

Vous allez être contraint de payer ces frais. UPS a raison sur un point: Ils n'ont signé aucun contrat avec vous, ils n'ont donc aucune obligation à votre égard. Dans la mesure où le vendeur a décidé d'assurer lui même la garantie de livraison, alors c'est contractuellement lui le responsable. C'est contre lui que vous devez vous retourner charge à lui de se retourner contre UPS s'il considère qu'il s'agit de la faute de ces derniers.

Dois-je craindre une requête du services des douanes alors que ces frais ont semblent-ils été réglés directement par UPS ?

La douane ne peut pas vous attaquer car ils ont été payés. En revanche, UPS peut tout à fait vous assigner en justice en vu du paiement de ces sommes.

ensez-vous que je puisse négocier le règlement de cette facture contre la prise en charge des frais de réparation du clavier qui d'ailleurs me semblent totalement justifiés ?

Je veux pas être pessimiste mais UPS n'a aucune raison de négocier quoi que ce soit ici. Seul le vendeur est responsable vis à vis de vous, et vu que le vendeur est aux US, il est déraisonnable de penser à tenter une procédure contre lui vu la faible valeur du litige.

En conséquence, j'ai bien peur qu'il n'y aucune issue favorable à votre litige.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci de votre réponse peu porteuse d'espoir :>(

Comment dans ce cas précis, l'expéditeur peut-il démontrer la faute du transporteur et dénoncer sa responsabilité et pourquoi serai-je assigné en justice alors que je n'ai aucun lien contractuel avec UPS mais seulement avec le vendeur via Ebay et Paypal ?

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Comment dans ce cas précis, l'expéditeur peut-il démontrer la faute du transporteur et dénoncer sa responsabilité

Il ne le peut pas! Le vendeur est responsable, quand bien même le défaut de livraison est imputable à UPS. C'est donc le vendeur qui doit vous rembourser. Si la faute a effectivement été commise par UPS, le vendeur devra alors lui même demander une indemnisation à UPS.

pourquoi serai-je assigné en justice alors que je n'ai aucun lien contractuel avec UPS mais seulement avec le vendeur via Ebay et Paypal ?

Parce que d'un point de vue légal, il appartient à celui qui reçoit un colis depuis l'étranger de s'acquitter des frais de douane. Ces frais sont presque toujours payés par les transporteurs, "en votre noms".

Il en résulte que vous avez l'obligation de payer ces frais dès lors que vous avez bien accepté la réception du Colis.

A l'avenir, je vous déconseille d'acheter un bien à l'étranger. Les acquéreurs sont très souvent déçus et les vendeurs bénéficient d'une immunité presque complète.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bien reçu et merci pour ces explications. Dans ce cas, ayant effectué l'achat par Paypal, je vais tenter la procédure de litige pour me faire indemniser des frais liés à la réparation.  
Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Dans ce cas, ayant effectué l'achat par Paypal, je vais tenter la procédure de litige pour me faire indemniser des frais liés à la réparation.

Vous avez bien raison, c'est effectivement la meilleure chose à faire.. En souhaitant, que n'ayez pas le même malheur par la suite...

Très cordialement.